



Marseille, le 18 septembre 2020

Le Premier Adjoint

Monsieur Claude ATCHER
Directeur Général
GIP FRANCE 2023
5 avenue du Coq
75009 PARIS

Objet : Conditions d'accueil par la Ville de Marseille de la coupe du monde de rugby

Monsieur le Directeur Général,

Par délibération N° 19/1135/ECSS du 25 novembre 2019, le Conseil Municipal de Marseille a approuvé une convention de partenariat entre la Ville de Marseille et le GIP France 2023, organisateur de la Coupe du Monde de Rugby 2023.

Cette convention fixait les champs d'intervention de la Ville de Marseille et les éléments à sa charge, comprenant notamment :

- la mise à disposition sans redevance du stade Vélodrome, des sites dédiés à l'entraînement des équipes lors des matchs, d'un centre des bénévoles et d'un centre d'accréditation pendant la période de compétition ;
- les travaux de modification de la surface de jeu de la pelouse ;
- la prise en charge du clean stadium ;
- les frais liés à l'alternance de matchs de foot et de rugby dans l'enceinte du stade Vélodrome durant la compétition ;
- la promotion du rugby et de l'événement par la mise en place d'un plan de communication et d'animations ;

Mes services évaluent le coût que représente aujourd'hui cette convention pour la Ville de Marseille à plus de 7 millions d'euros.

Ces dépenses ne comprennent pas le manque à gagner que représente la mise à disposition gratuite du stade Vélodrome et les autres sites demandés pour les entraînements des équipes et l'organisation des matchs. Cette gratuité des diverses occupations octroyées n'est pas conforme à l'article L2125-1 du Code de la Propriété des Personnes publiques qui impose, dans la situation d'espèce, le paiement d'une redevance.

Vous comprenez que cette charge financière est bien trop lourde au regard des urgences auxquelles notre ville est confrontée.

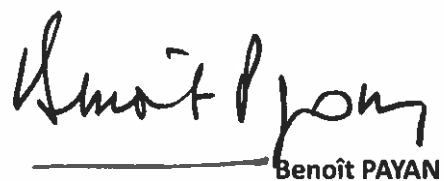
De plus, le montant prévisionnel des retombées financières de la Ville repose substantiellement sur l'affluence du public pendant l'événement. Or cette garantie d'affluence demeure actuellement plus qu'incertaine en raison de l'impossibilité de présumer de l'évolution de la crise sanitaire.

C'est dans ces conditions que nous souhaitons revoir avec vous les conditions d'accueil de la Coupe du monde de rugby 2023 à Marseille.

Évidemment, je tiens à vous redire notre volonté d'accueillir ce magnifique événement sportif et populaire dans notre ville et je sais que vous comprendrez la nécessité de travailler ensemble une matrice budgétaire plus acceptable et plus équilibrée pour la Ville de Marseille et pour les Marseillaises et les Marseillais.

Le cabinet de la maire ainsi que les services compétents de la ville se tiennent à votre disposition afin d'y travailler le plus rapidement possible.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes meilleures salutations.



Benoît PAYAN